

17 - Fort Griffon - Convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon en vue d'accueillir temporairement une école maternelle

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : La Ville de Besançon a entrepris des travaux importants de rénovation de l'école située rue Champrond qui accueille environ 90 écoliers d'âge maternel. Ces travaux se déroulent du 1^{er} juillet au 15 décembre 2011.

Afin de permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, la solution d'une installation dans les locaux de l'IUFM sis Fort Griffon a finalement été retenue.

Au vu de l'accord donné par le Département du Doubs, propriétaire des lieux, un projet de convention est donc établi entre l'Université de Franche-Comté, occupant en titre, et la Ville de Besançon, pour préciser les conditions de cette utilisation. Elle prévoit notamment :

- la possibilité pour les enfants de disposer de salles de classe, d'une cour de récréation, d'une salle de motricité et d'un restaurant scolaire sur place,

- la réalisation, par la Ville de Besançon des travaux de mise en conformité des salles de façon à permettre un usage sécurisé par les enfants. La ville assurera la remise en état des lieux après son départ ;

- la Ville de Besançon versera à l'Université une participation aux frais de fluide (eau, gaz, électricité).

Cette convention est établie pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

Propositions

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention entre l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention aux conditions sus-indiquées et tout document à intervenir dans ce cadre.

«M. Philippe GONON : Nous recevons souvent des demandes par mail ou par courrier de parents que nous ne retransmettons pas au Conseil Municipal. J'ai reçu cet après-midi un mail d'une partie des parents d'élèves de Champrond qui s'inquiètent un tout petit peu sur la sécurité des locaux qui leur sont proposés à Griffon. Je vous le lis en 30 secondes si vous m'y autorisez : «les locaux mis à disposition à Fort Griffon ne sont pas destinés au départ à l'accueil des classes maternelles. Les couloirs et escaliers sont étroits, les enfants doivent suivre un parcours complexe pour regagner certaines classes. Certains parents s'interrogent et souhaiteraient qu'on leur apporte la garantie que toutes les normes de sécurité exigées pour l'accueil de jeunes enfants soient bien respectées notamment en ce qui concerne une éventuelle évacuation d'urgence. Ils aimeraient également être assurés que la Commission de Sécurité a rendu un avis totalement favorable à l'occupation de ces locaux par des classes maternelles». Voilà le mail que j'ai reçu.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre que je me suis rendu moi-même sur place pour vérifier tout cela, qu'il y avait un petit problème de sécurité concernant des barrières, et grâce à la diligence des services techniques et de l'Adjoint, cela a été réglé dans la journée, que dans ces locaux, la Commission de Sécurité y était passée et a donné un avis favorable et que, Françoise pourra vous le dire, elle y est encore repassée mercredi dernier donc il n'y a aucun souci pour la sécurité des enfants. Quand on dit que les classes n'étaient pas adaptées, il est clair que quand Vauban a construit cela pour en faire des casernements, il n'imaginait pas que ce serait un jour une école maternelle mais c'est un beau retour de l'histoire quand même que là où logeaient les cadets du roi, il y ait actuellement les nôtres de cadets, nos enfants. Donc c'est sûr que ce n'est pas particulièrement adapté. Je veux remercier l'Adjointe, Josette FOREL et le service qui se sont creusé la tête pour trouver des solutions parce que ce que l'on oublie de dire, ce que quelques parents oublient de dire parce que moi je vois régulièrement les parents et ils sont très satisfaits, c'est qu'à l'origine on devait aller à l'école Jean Macé, chemin de Sircoulon. C'est aux

Clairs-Soleils, c'étaient donc quatre voyages par jour, une demi-heure à chaque fois, soit 2 heures de voyage par jour pour les enfants. Grâce à la diligence du Président du Conseil Général, par ailleurs Conseiller Général de ce canton, la diligence du Président Condé et du Président de l'IUFM, on évite quand même deux heures de voyage par jour, sur quatre jours par semaine, ça fait huit heures que les gamins ne passeront pas dans les bus. J'aimerais quand même qu'on mette cela en parallèle. Bien sûr, ce n'est pas une école ; de gros travaux ont été réalisés par les services par exemple pour adapter les sanitaires aux enfants qui sont là pour trois mois, après ils vont avoir une école neuve. Et puis comme dit Christophe LIME, voilà un excellent exemple de bonne gestion des deniers publics, on évite des transports en bus, on évite de la fatigue à des gamins qui sont tout petits quand même. Et puis on évite aussi de désorganiser les familles dont des enfants allaient dans une autre école. Vous me donnerez le mail afin que je puisse leur répondre mais je crois qu'il n'y a pas de soucis, à la rentrée les locaux étaient aux normes.

Mme Françoise FELLMANN : Je pense que c'est une minorité de parents, ceux que l'on a vu d'ailleurs à la rentrée et qui n'ont certainement jamais assisté à nos réunions à l'école. Au niveau de la Commission de Sécurité, l'ensemble de l'IUFM a été vérifié l'année dernière. Lors des visites et je peux vous dire que cela occupe à peu près la moitié de mon temps, en Commission de Sécurité on regarde les documents ; il y a là un pompier, un policier, un agent de la DDE et l'élue (c'est moi). On passe tous les deux, trois ou quatre ans, cela dépend. A l'IUFM on est passé assez récemment donc il n'y avait pas de souci ; des remarques ont été faites, elles ont été écrites et concernaient l'ensemble du site. Nous y sommes repassés avec le pompier mercredi avec l'idée que ce sont des petits de maternelle, il n'y a pas de souci. Il faut quand même savoir aussi qu'à la Ville Christelle PETIT est chargée de tous les problèmes de sécurité et elle avait dit exactement ce qu'il fallait que l'on fasse et bien entendu a validé ces prescriptions puisque c'est son métier. Mais j'ai préféré faire vérifier encore une fois d'autant plus que les enseignants se sont promenés un petit peu dans les étages et ont repéré une salle sous les toits qui pourrait selon eux être une très belle salle pour faire de la psychomotricité. Evidemment le pompier a dit que c'était hors de question : c'est sous les toits, les fenêtres sont mansardées et basses et il y a donc des risques d'accident.

Donc c'est vrai que ce ne sont pas des conditions excellentes bien entendu mais si on avait une école excellente dans le quartier pour accueillir trois classes, pourquoi referait-on Champrond ?

M. LE MAIRE : C'est une bonne remarque !

Mme Françoise FELLMANN : Il reste trois mois de travaux et les enfants vont arriver dans une école où l'on aura refait toutes les classes. Normalement on devait refaire quatre classes, une bibliothèque, le restaurant scolaire à l'étage, on ne fera pas cette partie-là car l'Inspectrice a fermé une classe cette année. On refera simplement les quatre salles de classes car de ce fait on n'a pas de souci au niveau du restaurant scolaire et des effectifs.

Voilà. Après ce n'est pas parfait comme solution mais l'idée d'enfants de maternelle à l'IUFM où peut-être ils rencontreront des élèves enseignants, c'est quand même aussi quelque chose d'assez sympathique.

M. LE MAIRE : Oui c'est bien, ça va permettre aux enseignants de se former, ce qui se fait moins maintenant paraît-il.

M. Philippe GONON : Je vous remercie Madame FELLMANN pour cette réponse précise et technique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.